

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2010



Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2010

Recettes		Dépenses	
Cotisations	2090,00	Téléphone, fax	85.87
Domages et intérêts	350,00	Courrier	691.33
Intérêts livret	306.20	Photocopies	51.08
Remboursement du CETA	5000,00	Déplacements divers	410.30
		Adhésions à d'autres associations (1)	860.00
		Assurances	340.88
		Abonnement La Savoie	56,00
		Pot AG	16.71
		Frais CCP	16.70
		Achat adresse internet	14.35
		Frais huissiers	191.71
		Construction du site internet	400.00
		Consignation Gilly	1500.00
		Location de salle à Seez	75.00
		Prêt au CETA	8000.00
Total des recettes:	7746.20	Total des dépenses:	12709.93
Report année 2009):		17141.04	
Total des recettes:		7746.20	
Total des dépenses:		- 12709.93	
En caisse au 8.11.2010:		= 12177.31 euros	

(1) FRAPNA Savoie, Pro Mont-Blanc, Paysages de France, Sortir du Nucléaire, Croqueurs de Pommes, CRIIRAD, CNIID, Espace Associatif Cantonal d'Aime.

Tarif des cotisations: normale: 18 € /an - petits revenus: 7,5 € /an - couple : 27 € /an.

VET rappelle que le fichier des adhérents est confidentiel. Autrement dit l'association ne fait pas connaître qui est adhérent ou non à l'association !

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en 2010 : 129

Le bureau 2010 était constitué de:

Président: A. Machet 73210 Landry,
 Vice-présidents : A. Fourmaintraux 73600 Salins, R. Pinck 73550 Les Allues,
 Trésorière: Danielle Logut-Marien 73320 Tignes,
 Secrétaire: R. Talbot 73700 Bourg Saint-Maurice,
 Raymonde Chevronnet et Hervé Blanchin

Le mot du président.

Chers amis, vous trouverez dans les pages qui suivent les articles ou courriers rédigés par votre association.

La gestion de l'espace y occupe beaucoup de place. Le milieu associatif avait investi beaucoup d'énergie pour soutenir le projet de directive territoriale d'aménagement des alpes du Nord (DTA). Alors que ce document, déjà largement amendé par certains élus, était en consultation publique, le parlement a décidé de le transformer en texte d'orientation sans contraintes juridiques... Plus de dix ans de concertations et de réunions pour rien...

Parallèlement la rédaction du projet de charte du parc National de la Vanoise avait largement mobilisé les associations de protection de la nature tandis que dans un premier temps les élus concernés par l'ex zone d'adhésion boudaient le processus... Après les élections municipales, les collectivités locales se sont intéressées de près à ce document. Il en ressort que la dernière mouture de la charte ne comporte aucun engagement vraiment contraignant. Il est vrai que les orientations sont bonnes, mais jusqu'où irons les communes sur ces chemins vertueux ? VET ne cache pas sa déception ! Certes l'appartenance à l'ex zone périphérique ne comportait aucune contrainte, mais la nouvelle loi sur les parcs nationaux avait été conçue justement pour influencer sur cette zone tampon... Cette charte est par ailleurs la première de France à sortir du « four ». Espérons que celles des autres parcs nationaux seront plus ambitieuses.

Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que VET ait défendu « bec et ongles » le classement intégral du vallon du Clou, le massif de la Lauzière, le col de la Bathie ou encore les réserves naturelles de Villaroger ou du Plan de Tueda menacées par différents travaux.

Dans le même ordre d'idée, **la présentation régulière de dossiers UTN** demandant la construction de nouveaux lits, nous a poussé à rédiger un article, bien relayé par la presse, et qui n'est pas passé inaperçu...

En ce qui concerne **la gestion des engins motorisés**, la concertation avec différents acteurs sous l'égide de l'APTV a permis d'aboutir à la rédaction d'un livret d'information à destination des collectivités et permettant de mieux saisir ce qui est permis ou non par la loi 91.2 du 3 janvier 1991. Mais une petite faiblesse de cette loi a vite été repérée par les tenants du développement des sports motorisés. Il s'agit des chemins ruraux qui sont en principe ouverts à la circulation. Mais (car il y en a un) le Conseil d'Etat a établi une jurisprudence qui définit de façon satisfaisante pour nous ce qu'est une voie carrossable : praticable par une petite voiture normale à quatre roues... Nous avons donc diffusé à toutes les collectivités ce complément d'information !

Un coup de chapeau à la commune de la Côte d'Aime qui a interdit toute circulation à partir de Forant vers le refuge de la Balme.

Notre lutte en faveur de la **biodiversité** et de l'efficacité énergétique peut se retrouver dans nos positions au sujet des micro centrales, de la gestion forestière ou bien en faveur du développement des colonies d'Abeilles noires de Savoie..

A l'heure où ces lignes sont écrites, personne ne peut savoir comment va se terminer le **procès de l'affaire de Gilly** sur Isère. Notre association s'est trouvée devant une décision très difficile à prendre : ne rien faire et se contenter de la mise en cause de la société exploitante et voir les autres associations privées du droit de s'exprimer... Nous avons donc estimé nécessaire que soient présents au procès le président du syndicat intercommunal de gestion des déchets (l'ex SIMIGEDA), le Préfet en charge à l'époque et le directeur de l'administration chargée de la surveillance : la DRIRE. Les citations directes initiées par Vivre en Tarentaise ont le mérite de redonner la parole aux associations qui avaient vu leurs plaintes déclarées irrecevables pour différents motifs. Notre association ne se prononce pas sur les responsabilités des uns ou des autres. A la justice de faire son travail !

Vous l'avez compris l'heure de la retraite n'a pas encore sonné pour Vivre en Tarentaise. Mais, notre association reste dans une situation très fragile car dépendante de l'implication d'un trop petit nombre de personnes. Pratiquement tout le mouvement associatif quelle que soit sa vocation est dans la même situation... Alors comme chaque année **nous lancerons un appel à une participation plus active de nos adhérents**. Le nombre de ré adhésions est par contre très encourageant pour nous. N'hésitez pas à nous faire connaître et à diffuser autour de vous notre rapport d'activité.

Bonne lecture et à bientôt peut être !

Alain Machet

Couverture médicale en Tarentaise.

Monsieur le Préfet, comme vous le savez sans doute, notre association au-delà de la protection de la nature s'intéresse aussi à la qualité de vie en Tarentaise.

Nous avons été sollicités par différentes personnes demeurant dans le canton d'Aime des difficultés qu'ils rencontrent pour se faire soigner suite au départ en retraite de deux médecins.

Parallèlement, on constate que plusieurs dentistes partis à la retraite à Bourg Saint Maurice n'ont pas été remplacés. Des spécialités comme la gynécologie, la dermatologie, l'ophtalmologie sont peu ou pas présentes dans notre territoire. Cela génère donc de nombreux déplacements vers Albertville ou Chambéry et parfois des retards dans la prise en charge de patients.

Pourtant le réservoir de population et la qualité de vie de notre vallée devraient pouvoir séduire de jeunes médecins à la recherche d'un endroit pour s'installer. Nos collectivités ont sans doute un rôle à jouer pour faire connaître les attentes de la population dans ce domaine, mais aussi pour faciliter l'implantation de nouveaux médecins.

Aussi, nous espérons que vous pourrez contribuer à répondre à l'inquiétude légitime de la population tarine. Nous vous adressons, Monsieur le préfet, nos sincères salutations.

Des alternatives au suréquipement de nos ruisseaux en microcentrales? L'impact des microcentrales sur nos cours d'eaux.

Depuis plusieurs années, les associations Lacs et torrents et Vivre en Tarentaise se sont inquiétées de la multiplication des projets de microcentrales soit sur des ruisseaux encore vierges de tout équipement, soit sur des cours d'eau déjà largement munis de prises d'eau. Il faut savoir que les cours d'eaux à « l'état naturel » sont désormais très rares dans une vallée qui est sans doute la plus équipée de France dans le domaine de l'hydroélectricité. Celle-ci est au service d'intérêts privés et n'est pas toujours productive, difficilement contrôlable, et très traumatisante pour les milieux aquatiques. Son développement est contraire à la directive sur l'eau visant d'ici 2015 la non dégradation et l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Il s'oppose aussi, à l'enjeu de sauvegarde des souches autochtones de la truite Fario méditerranéenne qui pourtant est un des objectifs du Contrat de Bassin Isère. Enfin, il n'est pas cohérent avec la préservation de nos paysages, facteur déterminant vis à vis d'un tourisme estival durable. Mais cette affirmation se heurte aux espoirs de retombées économiques que font miroiter différentes sociétés à quelques collectivités.

L'exemple de nos voisins suisses.

Après l'intervention des associations au sein du comité de bassin versant, l'APTV a accepté de mettre en place une commission chargée de débattre du problème. Le milieu associatif ayant mis l'accent sur les possibilités offertes par les conduites d'eaux usées ou d'eau potable, l'APTV a eu la bonne idée d'organiser un déplacement dans le Valais pour visiter différentes installations. Un groupe rassemblant des élus, des responsables administratifs ou associatifs s'est donc rendu sur la commune de le Chable (7000 habitants, 800m) qui abrite la station de

ski de Verbier (30 000 lits, de 1400 à 1800 m). Ce site correspond en gros à la situation de Bourg Saint Maurice et des Arcs.

Une microcentrale turbine en fond de vallée le surplus d'eau potable de Verbier toute l'année. Cela permet d'alimenter 290 foyers en électricité.

Une autre microcentrale turbine, après dégrillage, les eaux usées de la station de ski. Le nombre de ménages alimentés en électricité est de 165. Pour améliorer le rendement de l'opération, la commune a fait remplacer toute la conduite d'eaux usées. Cette dernière est bien entendu enterrée.

La station d'épuration communale est également enterrée. Elle reçoit en plus des eaux usées le petit lait des fromageries du secteur. Le biogaz issu des fermentations est récupéré pour alimenter un groupe électrogène qui distribue de l'électricité à environ 150 foyers. Nos voisins ayant le souci de la cohérence, récupèrent la chaleur des gaz d'échappement et de l'huile de refroidissement du moteur pour réchauffer le mélange eaux usées, petit lait et faciliter ainsi la formation de méthane. Les différentes installations sont cogérées par les services municipaux et une société privée spécialisée.

Des perspectives en Tarentaise.

Une commune de Tarentaise avait été priée de fournir le schéma de son réseau d'eau potable avec les débits, les altitudes et la place des bris de charge. Un examen rapide par l'ingénieur suisse a montré que dans cette collectivité, il y avait trois conduites présentant chacune un potentiel de puissance égal ou supérieur à 37KW. Dans ce cas, une étude précise est nécessaire pour optimiser l'installation à mettre en place. Cet investissement semble rentable assez vite. Dans le cas des chutes dont le potentiel de puissance est plus faible, il est possible de mettre en place

directement des nano centrales adaptées à la configuration du site. Ce cas de figure est sans doute très fréquent dans notre vallée. Dans tous les cas, il faut disposer d'une ligne électrique à proximité pour transporter l'énergie fournie par l'installation.

Le milieu associatif, espère donc qu'un inventaire des potentialités sera effectué à l'échelle Tarentaise commune par commune. Il est permis bien sûr de s'interroger sur les canalisations d'eaux usées qui descendent en fond de vallée à Bourg, Bellentre, Aime, le Bois, Bozel... Est-il trop tard pour tirer parti de ces chutes ? Peut-on encore récupérer le bio méthane libéré lors de la digestion dans ces installations très récentes pour la plupart d'entre elles ? Une société pourrait-elle proposer aux communes des équipements clefs en mains ? Il serait sans doute intéressant de faire venir dans notre vallée

la société suisse responsable des équipements visités pour sensibiliser les élus à cette thématique.

Il paraît clair également que la Tarentaise dispose d'un stock (eaux usées, fumiers et lisiers, lactosérum, déchets fermentescibles...) important de « matériaux fermentescibles » susceptibles d'alimenter des digesteurs et de produire du biogaz. Combien d'années seront encore nécessaires pour que ce potentiel soit exploité ?

Enfin, il serait dommage de passer sous silence le voyage en bus dans le Valais ainsi que la pause-déjeuner qui confirment tout l'intérêt paysager et gustatif de la reconquête des vignes de montagne. Un lien entre Contrat de bassin versant, SCOT, agriculture et Tourisme d'été ? Pourquoi pas ? Alain Machet et Jean Yves Vallat

Fonctionnement de la commission Plan pastoral de territoire de l'APTV.

Monsieur le Directeur, nous avons participé avec plaisir et intérêt comme souvent au dernier comité de pilotage PPT. Mais, à la réflexion, nous nous interrogeons sur l'intérêt de notre présence au sein de cette commission. Le nombre important d'agriculteurs et d'élus directement intéressés par les travaux envisagés fait que la prise en compte des remarques que nous avons pu formuler apparaît comme très hypothétique.

Par ailleurs, l'examen préalable de chaque dossier par un « comité technique » semble transformer de fait le comité de pilotage en chambre d'enregistrement.

Nous tenons donc à réaffirmer l'attachement de notre association à une agriculture respectueuse des paysages et du patrimoine. C'est pourquoi nous nous permettons d'insister de nouveau sur :

La nécessité de ré-engazonner au moins la partie terminale des pistes d'alpage existantes ou à venir.

La qualité architecturale des bâtiments que l'on rénove dans nos montagnes. Beaucoup d'opérations bénéficient d'un taux de subvention très élevé (jusqu'à 100%). Dans ces conditions, il ne nous semble pas exagéré de proposer que l'on remette des lauzes sur ces bâtiments et que l'on rénove les façades avec les matériaux traditionnels.

Les abords de nombreux bâtiments méritent un sérieux nettoyage : tôles rouillées, bidons, tuyaux, épaves... Est là le paysage que l'on souhaite montrer à nos visiteurs ?

Certains agriculteurs abusent de la présence d'engins motorisés en montagne. Ils ne doivent pas oublier que ce matériel, parfois en surnombre, dénature nos paysages et fait fuir le randonneur qui dans ces conditions ne risque pas d'acheter du Beaufort...

Différents travaux de desserte en eau sont envisagés. Au-delà du respect indispensable des milieux aquatiques sensibles, une remise en état soignée des terrains devrait s'imposer après réalisation. Un suivi sur plusieurs années paraît nécessaire.

Notre association est persuadée que notre vallée doit s'engager dans une reconquête de la qualité de ses paysages et de son patrimoine bâti. Les réflexions qui s'engagent autour du « SCOT » pourraient retenir cette idée, mais en attendant il serait dommage que le PPT ne permette pas d'aller dans cette direction.

En espérant que ces remarques pourront être prises en compte nous profitons, Monsieur le Directeur, de l'occasion de ce courrier pour transmettre nos vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année qui commence.

Au nom de l'association : le président Alain Machet

Projet « d'Axe Bourg Saint-Maurice Séez ».

L'association Vivre en Tarentaise a pris le temps de lire attentivement le dossier. Après débat interne et réflexion l'association estime que ce projet doit être abandonné pour deux raisons essentielles.

1°) Cette déviation ne résoudra pas les problèmes d'embouteillage que connaît notre vallée quelques samedi par an. Ce fait est reconnu dans le dossier. Il s'agirait d'après ce dernier de diminuer la durée d'attente en amont de Séez pour quitter la Tarentaise. Les chiffres des trafics moyens ou maxima en différents points de la RN 90 sont donnés. Parallèlement des flux sont indiqués pour le carrefour giratoire qui est envisagé en face de l'entrée du 7ème

BCA. Ces estimations (exprimées en véhicules par heure) ne permettent pas de savoir si la RN 90 est capable d'écouler ce flux en aval de Bourg. Mais les habitants de la vallée qui demeurent d'Hauteville-Gondon à Landry savent bien que la confluence de la descente de la Plagne et de celle de Haute Tarentaise à Aime provoque un bouchon qui remonte souvent jusqu'à Bourg Saint Maurice. En conséquence, il est permis de penser qu'il est illusoire de vouloir

accélérer la circulation à travers Séez et Bourg. Même si on admet un léger gain dans un premier temps, les deux bouchons fusionneront de toute façon. Enfin l'itinéraire projeté comprend de nombreux ronds points (au moins 5), le tracé à travers le 7ème BCA serait pentu et sinueux. On voit mal comment cet « axe » serait plus fluide que la route actuelle.

2°) La solution à ces bouchons est connue, même si elle demande du courage politique et une concertation inter-stations. Les services de l'Etat savent bien qu'il suffirait de décaler de 10% les locations du samedi au samedi vers d'autres démarrants le dimanche ou le vendredi pour que les problèmes cessent. L'exemple du « Club Med » semble indiquer que cette piste de réflexion ne peut pas être écartée d'un revers de la main. On sait bien également qu'il y a une demande de séjours courts. Comme nos stations sont rarement pleines à 100 %, il devrait être possible d'explorer cette voie.

Enfin, nos responsables administratifs et politiques doivent ouvrir les yeux ! L'avenir est aux transports en commun. Nos élus se lancent dans l'élaboration d'un SCOT qui devra comprendre un plan Climat Energie et un volet transports. Les

estimations effectuées montrent que 75% de l'effet de serre en Tarentaise serait dû aux déplacements en voiture individuelle par les touristes qui viennent faire du ski. Si l'on souhaite vraiment s'attaquer à ce sujet, le transport collectif s'impose ! Cela nécessite de faire circuler des trains de nuit, des TGV en semaine, de décaler les séjours car notre voie ferrée est saturée le samedi dans la journée. Cela suppose également de proposer des trajets en bus vers certaines grandes villes de France ou d'Europe. On peut penser que différentes incitations en faveur du transport collectif pourraient être mises en place : réduction sur les remontées, ou sur la location d'un logement, taxe de séjour moins élevée, prise en charge des bagages du départ à l'arrivée, location de matériel à des prix raisonnables etc...

Oui un gros travail est à effectuer sur ce thème avec tous les acteurs concernés. Il serait dommage de dépenser au moins 38 millions d'euros en pure perte alors qu'il faudra inéluctablement investir dans des bus, des trains ou des tram-trains. **Au moment où la Tarentaise se penche sur son avenir il est temps de mettre en place des solutions qui économisent l'énergie, qui préservent notre environnement et qui contribuent à corriger son image.**

Chauffer les stations de ski au bois ?

La station de La Plagne vient de se doter d'une nouvelle chaufferie collective au bois. Elle communique abondamment sur cette démarche « écologique », faisant valoir le caractère renouvelable de la ressource en bois et sa faible émission de CO₂.

Il est bien évident qu'en comparaison des énergies fossiles l'utilisation du bois est plutôt vertueuse puisque la plus grosse partie du carbone rejeté a été fixé par les arbres pendant leur période de croissance. Gardons tout de même à l'esprit que le bilan n'est pas nul puisqu'il faut ouvrir des routes forestières, couper le bois, le débarder, le transporter ... Toutes activités consommatrices de carburant fossile.

Quant on y regarde de plus près les chiffres annoncés sur le site de la station de La Plagne laissent rêveur :

80 à 90 m³ de bois par jour pour chauffer 7000 lits, soit pour une saison d'hiver (5 mois, soit 150 jours) de l'ordre de 12 000 m³ de bois. Sachant que la productivité moyenne des forêts de Tarentaise est de l'ordre de 3 m³/ha/an, la chaufferie de La Plagne absorbera l'équivalent de la production de 4000 ha de forêts. Pour fixer les idées c'est à peu près la surface de toutes les forêts communales du canton d'Aime. Comment envisage-t-on de chauffer les 35 000 lits restants ?

Bien sûr l'essentiel de l'approvisionnement serait issu de récupération de palettes et de déchets de

scierie, donc de matériaux non produits localement. La volonté affichée de se fournir à terme en plaquettes forestières issues des exploitations locales restera probablement un vœu pieu car les volumes nécessaires sont très largement supérieurs à la capacité de production locale, à moins qu'on envisage de brûler la totalité de la production de bois de nos forêts.

Sachant qu'un peu partout des collectivités et des opérateurs privés se lancent dans l'installation de chaudières à bois, il est probable qu'à terme aucun territoire ne voudra exporter sa ressource en bois... Sauf peut-être au plus offrant. Le « développement durable » va se heurter de plein fouet à la dure loi du marché !

L'énergie du bois, si elle est renouvelable, est loin d'être inépuisable. Au XVII^e siècle où les 15 millions de français se chauffaient au bois (et pas à 20°C !) le taux de boisement était descendu à 10%. « Grâce » au charbon et au pétrole les forêts ont regagné du terrain et couvrent désormais 25% du territoire. Il est vrai que la forêt française est actuellement sous-exploitée, mais la tendance peut s'inverser très vite.

Pour le chauffage seule l'énergie solaire, et éventuellement la géothermie, sont réellement inépuisables. Le bois ne devrait donc être qu'une énergie d'appoint pour du chauffage individuel ou de

petits collectifs. La France peut développer un peu sa consommation de bois, mais ce dernier ne remplacera jamais le pétrole ! Nous devons avant tout faire porter nos efforts sur l'isolation poussée des bâtiments existants. Cela pourrait générer de nombreuses années de travail avec des emplois non délocalisables. L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas !

Mieux protéger la biodiversité tout en produisant mieux du bois : contribution de Vivre en Tarentaise

France Nature Environnement (Fédération de toutes les associations de protection de la nature) a initié une réflexion pour une gestion forestière durable, notamment dans le cadre de la révision de la charte de certification forestière PEFC.

Vivre en Tarentaise a envoyé une contribution dont voici quelques extraits :

1- Exploitation forestière – Desserte.

La création de nouvelles voies de dessertes doit être subordonnée à l'étude d'un plan cohérent de mobilisation des bois à l'échelle des territoires (Chartes Forestières).

Toute création d'une nouvelle voie d'accès forestière ou pastorale doit faire l'objet d'un permis de construire.

Toute création de voie d'accès d'une longueur supérieur à 1 km (à discuter) doit faire l'objet d'une notice d'impact.

Toute création de voie d'accès d'une longueur supérieur à 2 km doit faire l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

Pour les projets de desserte le cahier des charges doit préciser la largeur maximale de plateforme autorisée. Le dépassement de cette largeur doit être considéré comme une non-conformité et entraîner des sanctions (remise en état, non versement de subvention...).

3 – Regroupements forestiers, remembrement.

L'extrême morcellement de la forêt privée peut être sur certains territoires un obstacle à une gestion forestière cohérente. La création d'associations foncières ou le regroupement de parcelles peut être alors souhaitable. Pour éviter les excès qu'à connu le secteur agricole dans ce domaine il est impératif que ces regroupements entraînent une obligation d'adhésion à un système de certification.

4 – Accueil du public.

Comme dans tous les espaces naturels les loisirs motorisés n'ont pas leur place en forêt. Les voies de desserte forestière doivent faire l'objet d'un

Parallèlement La Tarentaise se doit de mettre en place un réseau ambitieux de transports en commun susceptible de limiter la contribution de l'industrie touristique à l'effet de serre : le transport des touristes en voiture individuelle serait responsable de 75% des émissions provoquant ou aggravant le changement climatique.

inventaire limitatif de celles qui sont ouvertes à la circulation. Les autres doivent être interdites. Les communes qui ne se donneraient pas les moyens de faire appliquer cette interdiction devraient être sanctionnées (retrait de certification ?).

Les moyens d'accès mécanisés indirects (remontées mécanique pour ski ou VTT) doivent obligatoirement être assortis de dispositifs de canalisation de ces pratiques.

6 – carbone.

Les forêts ont une capacité de stockage du carbone sous forme de bois, mais aussi dans le sol sous forme de matières organiques. La récolte de bois permet de mettre à l'abri de la décomposition une partie du bois (bois d'œuvre) et donc d'immobiliser temporairement du carbone. Mais la mise en lumière du sol par la coupe de bois accélère la décomposition de la matière organique et contribue ainsi à restituer du carbone dans l'atmosphère. Faire croire qu'on pourrait « compenser » l'utilisation d'énergies fossiles ou la destruction de forêts anciennes par des plantations de jeunes arbres baptisées « puits de carbone » est une supercherie que nous devons combattre.

7 – Espaces protégés – naturalité

Dans les espaces protégés l'objectif de préservation de la biodiversité doit primer dans tous les cas par rapport à la récolte de bois et à l'accueil du public. Seul le comité scientifique en charge de ces espaces devrait avoir autorité pour arbitrer en cas de conflit d'intérêt.

L'objectif de 10% de la surface forestière en évolution naturelle doit être un minimum à atteindre pour tous les territoires. Il ne saurait être question que l'impossibilité d'exploitation d'une partie importante des territoires montagneux vienne compenser une surexploitation des forêts de plaine.

11 – Filière bois – bois-énergie – bois d'œuvre

Le bois est un matériau dont le bilan carbone est plus favorable que la plupart des autres matériaux, mais ce bilan n'est jamais nul du fait des énergies mises en œuvre pour l'exploitation forestière, le transport et la transformation.

S'il est judicieux de promouvoir l'utilisation du bois, il est nécessaire de minimiser son bilan en donnant la priorité aux filières courtes. Les gains de productivité offerts par de très grosses unités de transformation seront à l'avenir limités par l'augmentation inéluctable des coûts de transport. Les aides publiques doivent être dégressives en fonction de l'étendue du bassin d'approvisionnement des nouvelles unités.

L'utilisation du bois comme matériau noble et renouvelable doit être la priorité, y compris grâce aux techniques d'utilisation des petits bois. L'utilisation comme bois énergie ne doit être qu'un pis-aller.

Le bois est une ressource renouvelable mais limitée. Il est dangereux de laisser croire qu'il pourrait être la source d'énergie principale pour de grosses unités de production de chaleur ou d'électricité. Les projets à privilégier par les pouvoirs publics sont ceux qui combinent un appoint au bois avec une autre énergie plus abondante (solaire thermique ou géothermie).

13 – Faune

La faune fait partie intégrante des écosystèmes forestiers et ne se limite évidemment pas à la « grande faune ». Les déséquilibres qui peuvent être constatés localement peuvent être la conséquence de cycles naturels (pullulations d'insectes par exemple) mais sont souvent la conséquence des activités humaines (restriction des espaces disponibles et éradication des prédateurs pour les cervidés).

La chasse peut être un moyen de régulation de certaines populations d'herbivores dans la mesure où les prédateurs naturels ont été éliminés et où leur retour est difficile à faire accepter par une partie des populations humaines. C'est également un moyen de se fournir en protéines animales pas forcément plus condamnable moralement que l'élevage en captivité d'espèces devenues domestiques.

Cette régulation doit être appuyée sur des inventaires objectifs permettant de mettre en évidence que le niveau de consommation de la régénération par les herbivores n'est pas compatible avec le renouvellement du peuplement forestier.

16 – Valeur, monétarisation des services rendus par la forêt.

Les libéraux croient que la loi du marché peut tenir lieu d'arbitrage entre les différentes fonctions ou services rendus par les espaces naturels : il suffirait de leur attribuer une valeur monétaire. Un peu sur le principe des quotas de carbone.

Outre la difficulté qu'il y aurait à évaluer les valeurs marchandes respectives d'un ver de terre ou d'un chêne pluri-centenaire, d'une source ou d'un paysage, l'évolution de l'état de la planète tant d'un point de vue environnemental que social laisse planer de sérieux doutes sur les vertus de la marchandisation. Un hectare de forêt ne peut pas être évalué avec la même unité qu'une voiture, un paquet de lessive ou une place de cinéma.

Les associations doivent affirmer que la biodiversité n'est pas une marchandise.

L'intégralité de cette contribution est disponible sur notre site www.vivrentarentaise.fr.

Pour plus d'info vous pouvez également visiter le site de FNE : www.fne.asso.fr

Eclairage des montagnes à Saint Martin de Belleville.

Monsieur le Maire, plusieurs personnes nous ont fait part de leur surprise en observant différents sites montagneux éclairés de nuit dans la vallée des Bellevilles.

Aussi, nous nous permettons d'attirer de nouveau votre attention sur les possibilités d'économies en matière d'éclairage public. Comme vous le savez, il existe des lampes plus économes que d'autres. Certaines peuvent être combinées à des modulateurs de flux lumineux qui permettent d'aboutir à une diminution de consommation d'électricité de l'ordre de 50%. Différentes communes ont choisi d'éteindre les réverbères à partir de 23H....

Comme vous le savez, notre vallée semble d'engager dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale. Elle devra donc se doter d'un plan climat énergie qui ne pourra pas éviter la question de l'éclairage exagéré de nombreuses stations de ski.

Mais l'actualité nous ramène journallement aux économies d'énergie et à la notion d'écocitoyenneté. La Tarentaise qui est une destination touristique majeure peut-elle ignorer plus longtemps ces questions et retarder des décisions qui s'imposeront sans doute pour des raisons climatiques, ou pour restaurer une image de la montagne bien dégradée. Le ciel étoilé fait-il encore partie de notre patrimoine ? La question à notre sens, mérite d'être posée ? L'éclairage des montagnes est-il de nature à encourager nos concitoyens à économiser la lumière dans leur logement ?

Nous nous permettons, Monsieur le Maire, de vous transmettre la brochure réalisée par nos amis de Mountain Wilderness, et consacrée au même thème. Aussi, nous espérons que la commune de saint Martin de Belleville saura revenir à une gestion raisonnable de l'éclairage public.

Nous profitons, Monsieur le Maire, de l'occasion de ce courrier pour transmettre nos vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année qui commence.

Affaire de Gilly : délibération du CA

L'objet de cette réunion est de déterminer l'attitude à adopter lors du procès de l'affaire de pollution de l'incinérateur de Gilly sur Isère.

L'association avait déposé une plainte contre X pour pollution du milieu naturel et mise en danger d'autrui.

Seul le deuxième motif a été retenu à ce jour et cela paraît très surprenant puisque la pollution induite par le fonctionnement de cet incinérateur est notoire.

Les plaintes déposées par d'autres associations ont été déclarées non recevables. L'association Vivre en Tarentaise est l'une des rares à pouvoir agir encore. Il lui incombe donc une responsabilité particulière.

Notre structure n'a pas pu suivre dans le détail le déroulement de la procédure. Elle ne peut donc pas pour le moment se prononcer sur la culpabilité des différentes personnes incriminées dans cette affaire.

Par contre, il lui paraît normal qu'un débat contradictoire puisse se dérouler entre les différentes

parties lors du procès: responsables des collectivités territoriales, représentants de l'Etat et associations. L'étendue de la pollution, le nombre de personnes concernées, le nombre d'animaux abattus rend cet échange indispensable pour des raisons élémentaires de justice.

A cet effet, l'association Vivre en Tarentaise mandate Maître Thierry Billet pour la représenter lors du procès et former la ou les constitutions de partie civile nécessaires. Elle lui demande d'utiliser la procédure de citation directe pour permettre l'audition: de Messieurs Gibello (Président du syndicat intercommunal de traitement des déchets), Vallet (directeur de la DRIRE) et Bisch (Préfet de Savoie) au moment des faits.

L'association Vivre en Tarentaise espère vivement que ce procès permettra de lever toutes les interrogations qui pèsent sur cette affaire.

Classement de site en Lauzière.

Monsieur le Préfet, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur un projet de classement de site dans le massif de la Lauzière en Savoie. Comme vous le savez peut être, il a deux ans la commune de Celliers (située sur la route du col de la Madeleine en Tarentaise) a obtenu une autorisation UTN lui permettant de se relier au domaine skiable de Valmorel par une télécabine. En contrepartie elle s'est engagée à faire classer la partie communale située sur le versant Lauzière pour éviter toute incursion des remontées mécaniques sur cet adret sauvage et remarquable à bien des égards.

Une étude paysagère a été réalisée sur l'ensemble du massif de la Lauzière (versants Tarentaise et Maurienne). Ce travail montre à l'évidence l'unité de cette chaîne granitique et l'intérêt de la classer dans son ensemble.

Les communes de Lauzière (1) se sont regroupées au sein d'un SIVOM dont les objectifs sont la protection de la nature et la valorisation du patrimoine. Cependant, beaucoup de collectivités sont opposées pour le moment à un périmètre de classement qui déborderait les limites administratives de Celliers. Pour certaines d'entre elles, il s'agit d'une position de principe. Quelques unes ne seraient pas hostiles à cette mesure de protection, mais elles ne veulent pas se singulariser par rapport aux autres collectivités....Pourtant les contraintes liées à un classement de site nous paraissent avoir été exposées clairement par la DREAL.

Dans l'état actuel des choses, il semble que l'on s'oriente vers une application stricte des mesures compensatoires validées en commission UTN. Mais le milieu associatif ne peut s'empêcher de regretter que cette occasion ne soit pas saisie pour classer l'ensemble de la chaîne et lui accorder ainsi un label « national » qui ne pourrait que conforter le travail des élus au sein du syndicat intercommunal.

L'élaboration de la trame verte et bleue en Savoie, ne pourra pas laisser de côté cet espace majeur, situé à cheval sur la Maurienne et la Tarentaise, qui est bien entendu très fréquenté en hiver et en été par les randonneurs. Il figure bien sûr dans l'inventaire de l'annexe 1 relatif aux sites majeurs insuffisamment protégés du projet de DTA des Alpes du Nord et 9500 hectares sont gérés par le biais de Natura 2000.

Nos associations considèrent qu'il est impensable que des remontées mécaniques viennent un jour porter atteinte au caractère très particulier de la Lauzière. Aussi, elles ne comprennent pas ce qui peut motiver les craintes de plusieurs élus, alors qu'ils seront de toute façon concernés par la TVB et par le zonage des SCOT en voie d'élaboration. Aussi, nos structures espèrent elles que les services de l'Etat pourront reprendre contact avec les élus concernés pour tenter de mettre un peu de cohérence entre les intentions affichées par le syndicat intercommunal de la Lauzière et une opposition de quelques uns à un classement de site.

Monsieur le Préfet, nous nous tenons à votre disposition pour une visite sur le terrain si vous le jugez nécessaire. Dans l'espoir que vous puissiez intervenir pour dénouer cette situation difficile, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Col de la Bathie.

Nous avons mis en contact des responsables communaux ou associatifs avec les services de l'Etat chargés des mesures de protection. Une visite sur le terrain s'est déroulée cet été dans une ambiance très conviviale. Il n'est pas impossible que cela débouche

sur un nouveau classement de site...Mais il faut en déterminer les limites, c'est pourquoi la commune de Cevins voisine a été sollicitée au cas où...Affaire à suivre.

Travaux dans les réserves naturelles de Villaroger et du Plan de Tueda.

Pour la première, il s'agissait d'un projet de captage d'eau et pour la seconde de la construction d'une digue devant permettre de contenir une crue centennale, une dérivation partielle du torrent du Saut et une modification des limites ouest de la réserve pour permettre un nouveau tracé d'une télécabine.

Les associations avaient mis en avant les arrêtés stipulant l'interdiction de tous travaux dans les réserves naturelles. Interrogé pour avis, le ministère de l'environnement a confirmé cette position et mis un point final à ces projets.

Circulation des engins motorisés sur les chemins ruraux

Mesdames et Messieurs les Maires, vous avez sans doute été destinataire du livret réalisé par l'APTV, et intitulé « boîte à outils pour une meilleure gestion des engins motorisés. Ce document a fait l'objet de plusieurs réunions rassemblant de nombreux acteurs concernés. Nous nous félicitons de sa réalisation et de sa diffusion. Cependant, il nous paraît important de compléter votre information en matière de jurisprudence relative aux chemins ruraux notamment.

En effet, et nous avons insisté sur ce point lors de nos contacts avec l'APTV, la circulaire de Madame Olin relative aux engins motorisés définissait la notion de carrossabilité dans son annexe 2 paragraphe 1. Si nécessaire cette circulaire peut être téléchargée sur internet en tapant : « circulaire Olin sur google ».

Cette circulaire a été attaquée devant le Conseil d'Etat par le CODEVER pour deux raisons : l'une relative au permis de conduire pour les quads et l'autre justement sur la notion de carrossabilité. Le Conseil d'Etat a donné raison au CODEVER pour la première raison, mais n'a pas retenu la seconde. Cela signifie que cette notion de voie carrossable accessible à un véhicule normal a été de fait validée par cette haute juridiction. D'autre part, et la boîte à outils le rappelle, le CODEVER appelle les motards à ne pas emprunter les simples sentiers.

Cette précision nous paraît fondamentale car nos communes sont parcourues de centaines de kilomètres de chemins ruraux. Beaucoup d'entre eux sont retournés à la nature, ou devenus de simples sentiers. A la lecture de la « boîte à outils » il serait possible de penser que de fait tous les chemins ruraux sont ouverts au passage des quads et des motos par exemple. Pour le mouvement associatif, il paraît clair que seuls les chemins ruraux accessibles aux véhicules normaux à quatre roues sont ouverts à la circulation motorisée en l'absence d'arrêtés municipaux.

De plus pour des raisons de tranquillité publique d'une part et d'autre part pour éviter une multitude d'actions juridiques, il serait souhaitable que des arrêtés municipaux viennent confirmer ce que nous avançons.

Nous vous prions donc de télécharger sur notre site le jugement du Conseil d'Etat qui valide la notion de carrossabilité.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs les Maires, que notre courrier contribuera à l'amélioration de la tranquillité publique et donc au maintien du caractère de nos montagnes. En restant à votre disposition pour tout échange sur ce thème, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Maires, nos sincères salutations.

Circulation sur les pistes d'alpage de la Côte d'Aime.

Monsieur le Maire, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la gestion de la circulation motorisée sur les pistes pastorales qui desservent le secteur du Mont Rosset et la vallée de Foran. Comme vous le savez cet espace est très fréquenté l'été par les randonneurs qui apprécient la qualité des paysages rencontrés.

Il y a peu de temps, notre association a soutenu au sein du comité de pilotage PSADER une subvention destinée à remettre en état la partie finale de la route d'accès au chalet du Mont Rosset. Cependant, ces travaux risquent d'encourager nombre de personnes à monter jusqu'au chalet en voiture. Aussi, nous nous permettons de vous faire part de notre souhait de voir rédigé un arrêté municipal réglementant l'accès à cette route. Une

barrière, placée par exemple à Pré Pinet, conforterait ce texte et serait de nature à rendre au silence ce site réputé. Les propriétaires de chalets seraient bien sûr autorisés à monter plus haut en été et disposeraient d'un badge et d'une clé.

D'autre part, les travaux réalisés sur la piste d'accès au refuge de la Balme d'entraînent de nombreux véhicules à monter au-delà du parking de Foran. De nombreuses personnes nous ont fait part de leur surprise et de leur déception de voir nombre de véhicules monter jusqu'au refuge de la Balme. Cette situation ne nous paraît pas acceptable compte tenu de la qualité du site et de sa fréquentation. Il nous semble que la pose de barrières devrait s'imposer sur les deux rives de l'Ormente pour réserver cette haute vallée aux marcheurs. Notre association considère que les guides devraient se plier à cette réglementation destinée à maintenir le caractère de nos montagnes et leur attractivité.

Nous espérons, Monsieur le Maire, que notre courrier contribuera à la mise en place d'une zone de tranquillité s'étendant du col de Portettaz au Col du Grand Fond. En restant à votre disposition pour tout échange sur ce thème, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

La commune nous a donné satisfaction en interdisant courageusement toute circulation au-delà de Foran. Pour la piste conduisant au chalet du Mont Rosset, il faudra encore patienter...

Procès Valmorel

Il y a plusieurs années, les communes des Avanchers et de la Léchère, avaient mis en place un « terrain » dédié aux motos-neige. Celui-ci défini comme un ensemble de parcelles cadastrales, correspondait à presque la totalité du domaine skiable. C'est pourquoi nous avons déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble contre les arrêtés municipaux.

Cet été, cette juridiction nous a donné raison et a annulé les arrêtés rédigés par les deux collectivités. Celles-ci se sont empressées de faire appel devant la Cour Administrative de Justice de Lyon. Nous avons donc été contraints de recourir à un avocat pour défendre notre point de vue. Réponse dans quelques années durant lesquelles des engins bruyants et polluants pourront d'ébattre sur la quasi totalité du domaine skiable de Valmorel...

Activité quad à Bourg Saint Maurice et Sééz.

Monsieur le Maire, différentes personnes nous ont demandé d'intervenir auprès de vous au sujet de la mise en place d'une activité quad sur la commune dont vous avez la charge. Nous tenons bien entendu et avant toute chose à savoir si cette information est fondée ou non. Compte tenu des échanges qui ont déjà eu lieu sur le thème de la gestion des engins motorisés dans le cadre des commissions de l'APTV, nous espérons qu'il s'agit d'une rumeur sans fondement.

En effet, nous sommes persuadés que le développement des loisirs motorisés est incompatible avec la restauration de l'image de la montagne et la renaissance du tourisme estival. Malgré les discussions qui se sont déroulées, les infractions demeurent monnaie courante notamment entre Landry et Bourg Saint Maurice ou bien sur les sentiers qui descendent des Arcs. Notre association et la population locale attendent vainement la réduction des nuisances sonores alors que le silence et la tranquillité sont unanimement placés en tête des préoccupations de nos visiteurs.

C'est pourquoi nous voulons croire qu'il ne sera pas envisagé de faire circuler des groupes de quads sur nos pistes pastorales alors que nous devrions relever ensemble le défi de la mobilité douce et des zones de tranquillité.

Nous saisissons l'occasion de ce courrier pour rappeler le caractère illégal du terrain « dédié » au motocross sur la piste située en amont du Villaret de la Rosière de Bourg. Dans l'espoir de rencontrer votre compréhension nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Depuis ce courrier, l'activité s'est implantée à Sééz et ce que nous craignons est arrivé. Il y a des groupes de quads qui circulent vers le Fort 2000 ou le Dôme de Vaugellaz. Les habitants des villages de Vulmix ou des Echines subissent les nuisances...Et le caractère de nos montagnes en prend encore un coup !

Quels enjeux autour de la charte du parc National de la Vanoise ?

Les communes autrefois membres de la zone périphériques vont être invitées à signer une charte pour intégrer ce qui désormais s'appellera la zone d'adhésion. Les communes signataires pourront se prévaloir du label PNV. Depuis plus de deux ans, une intense concertation se déroule pour aboutir à la

rédaction de ce document. La question qui est posée est de savoir dans quels domaines des efforts sont attendus et dans quelle mesure ils seront quantifiables.

Le contraste entre la zone cœur, paradis du wilderness, et l'ex zone périphérique, parfois hyper

aménagée, rend l'exercice difficile. Il faut définir quels objectifs nous souhaitons atteindre, vers quelle « montagne » nous voulons aller... Et les incertitudes sont nombreuses en termes de climat, de mode, de coût de déplacement, d'économie...

Il paraît clair pour les associations, voire pour l'Etat que le marché du ski de piste est mature et qu'il faut conforter l'existant tout en diversifiant les activités proposées dans les stations de montagne. Mais est-ce que tous les aménageurs ont intégré l'idée que le développement du ski de piste arrivait à son terme ? Ce n'est pas sûr car d'aucuns répondent que le réchauffement climatique touchera la Tarentaise après les autres massifs et qu'il y aurait là une opportunité à saisir pour bétonner encore...

Cependant, beaucoup d'acteurs associatifs, voire économiques ou agricoles s'accordent sur le fait que la relance du tourisme estival recèle des marges de « croissance ». Mais pour renouer avec la fréquentation d'autrefois il semble nécessaire de corriger l'image de montagne très aménagée qui colle au plus vaste domaine skiable du monde. Des actions de reconquête architecturale, de soutien à l'activité agricole, de promotion de l'écocitoyenneté, de développement des transports en commun, de mise en valeur des différents patrimoines, de croissance de l'offre culturelle et festive, de protection des sites majeurs et de la biodiversité sont nécessaires.

La reconnaissance du silence comme un élément fondamental du caractère montagnard devrait conduire à davantage de réserve dans l'utilisation de l'hélicoptère et à une application stricte de la loi sur la circulation des engins motorisés.

Le réaménagement des stations, l'isolation des logements touristiques, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pourraient devenir le grand chantier des trente prochaines années. Mais il est tellement plus simple de construire de nouvelles résidences de tourisme qualifiées de « nouveau concept » grâce à quelques

Le lecteur l'aura compris, Vivre en Tarentaise est un peu déçue par le libellé de l'avant projet de charte. Il est très riche, il indique des directions, mais des objectifs concrets auraient permis rendre manifeste la volonté des communes signataires de participer à la construction d'une zone d'adhésion éco citoyenne. Cette charte s'imposera aux futurs schémas de cohérence territoriaux. Dans l'état actuel du texte, en dehors de principes généraux très louables, nous avons du mal à saisir quelles conséquences cela aura sur l'évolution des comportements en matière d'aménagement et de gestion de l'espace. Alors ce label « commune du PNV » bradé ou pas ?

Contribution à la mouture finale de la charte. (Doc commun au CAF, Lacs et torrents et VET)

Monsieur le chargé de mission, nous avons lu avec intérêt l'avant projet de charte pour le Parc National de la Vanoise. Nous avons également pris connaissance des documents transmis récemment, traduisant les remarques de différentes instances, et conduisant à une évolution de la rédaction du texte.

Nos associations tiennent à saluer le travail de concertation, de synthèse et de rédaction effectué par l'équipe du parc. Nos structures retrouvent nombre de leurs préoccupations sous forme d'orientations dans l'avant projet.

Cependant, nous tenons à vous faire part de notre plus vive inquiétude au sujet du paragraphe concernant l'urbanisme touristique dans l'aire d'adhésion. Nous souhaitons comme d'autres acteurs institutionnels un retour à la formulation initiale qui prévoyait de contenir les stations de ski dans l'enveloppe

panneaux photovoltaïques... Le projet avorté de « Directive Territoriale d'Aménagement » montre à quel point il est difficile pour l'Etat de mettre fin au bétonnage de la montagne. Pourtant, en poursuivant dans la voie de l'artificialisation de l'espace les stations de Vanoise ne risquent-elles pas de scier la branche qui soutient l'économie de Savoie et d'une partie de la région Rhône-Alpes ?

La question des lits froids est un vrai problème et il doit être traité par l'Etat. Un récent rapport ministériel tente de proposer des solutions à travers des modifications fiscales. Que deviendra ce rapport ? Mais les collectivités ont aussi la possibilité d'agir sur la fiscalité locale pour encourager la remise sur le marché des lits froids, voire des lits « diffus » (loués au noir)...

Alors pour revenir à la charte :

Le tri sélectif en station concerne 5% des déchets ménagers. Est-ce que l'on se donne comme objectif de parvenir à 50% dans dix ans ?

En Tarentaise, il y a environ 340 000 lits touristiques. Combien de lits rénovés, réaménagés ou isolés sur la durée de la charte ?

75 % de l'effet de serre en Tarentaise serait du aux déplacements individuels en automobile. Quels objectifs sur dix ans ? Un plan transport à l'échelle du Territoire sera-t-il élaboré ?

Quels engagements en matière de protection des grands sites dans la périphérie de la Vanoise ?

Quelle réglementation pour la circulation motorisée sur les pistes d'alpage ? Quel avenir pour la promotion des loisirs motorisés ?

Quelle politique en matière architecturale ? Est-ce que des contraintes seront imposées dans ce domaine aux zones commerciales et artisanales. Est-ce que l'on ira vers une harmonisation des toitures, où est-ce la coexistence des tôles multicolores, tuiles, lauzes, bardeaux restera la règle ?

Quels engagements pour le maintien des zones planes et peu pentues à l'activité agricole ?

existante. Nos structures voient mal comment une commune pourrait se prévaloir d'un côté du label PNV et d'un autre envisager des extensions de remontées mécaniques en site vierge. Elles voient mal comment une charte de parc national pourrait permettre la construction de nouveaux lits touristiques alors que le marché de « l'or blanc est mature ». Il va de soi que nos associations sont conscientes du poids économique de cette industrie, mais son impact en terme de pollution atmosphérique, d'effet de serre, de consommation d'eau potable et de banalisation de l'espace est loin d'être neutre. **La priorité devrait donc être donnée au développement des transports collectifs et à la requalification des hébergements.** L'ensemble de nos stations a un travail important à mener sur ce **thème majeur** avec d'autres acteurs sans doute.

De plus, il nous paraît indispensable de faire ressortir dans la charte des **engagements clairs sur des objectifs concrets** à atteindre pour les communes signataires.

Par exemple en matière de loisirs motorisés : Est-ce que les collectivités **renonceront à promouvoir ce type d'activité** à travers l'organisation de salons, de démonstrations spectaculaires, de location d'engins bruyants etc..

Est-ce que les pistes d'alpage et forestières verront leur **accès strictement réglementé** ?

En matière de lutte contre **bruit**, **quels seront les objectifs à atteindre** ? Est ce que les skieurs fortunés continueront à employer l'hélicoptère pour rejoindre les stations de ski ? Est ce que le niveau sonore des engins motorisés sera contrôlé ? Est-ce que des engins non immatriculés continueront de circuler dans notre vallée ? Est-ce que les animations bruyantes (certaines s'entendent à plusieurs kilomètres) seront tolérées ?

Est-ce que l'idée de rendre l'**architecture** des hameaux, villages, bourgs **plus harmonieuse** sera retenue ? Quelle architecture pour les **zones artisanales ou commerciales** ? Quelle politique en matière de **panneaux publicitaires** ?

Est-ce que l'on peut compter sur une politique de **reconquête du caractère architectural** pour l'aire d'adhésion ?

Dans le domaine paysager, est ce que l'on pourrait prévoir de **ré engazonner les pistes pastorales et forestières trop visibles** ?

Quelles mesures seront prises en faveur de l'isolation des logements, du développement des énergies renouvelables ? Les **chauffe-eau solaires seront-ils obligatoires** pour les constructions neuves ? Les écoles recevront-elles des panneaux photovoltaïques ? L'éclairage public intense des stations de ski sera-t-il réduit la nuit et des dispositifs d'économie mis en place ?

En matière de **mobilité douce** : **qu'est ce qui est prévu** ?

La gestion des déchets n'apparaît pas clairement dans le texte proposé. Dans ce domaine des efforts importants sont à initier. **Quels objectifs pour le tri sélectif sur les 15 ans de durée de vie de la charte** ? Le compostage individuel ou collectif sera-t-il généralisé dans l'aire d'adhésion ?

En conclusion, nos associations souhaitent que l'on puisse percevoir facilement les engagements clairs et précis distinguant une commune signataire d'une autre non signataire. Quel sens aurait une charte dont le niveau d'exigence environnemental n'irait pas au-delà de celui d'un SCOT ? Aussi nous voulons croire, Monsieur le chargé de mission, que nos suggestions pourront être prises en compte et contribuer à un haut niveau d'exigence environnemental dans l'aire d'adhésion. Nous vous adressons, Monsieur le chargé de mission, nos sincères salutations.

Déposition à l'enquête administrative relative au projet de classement du vallon du Clou.

L'association Vivre en Tarentaise souhaite vivement que la procédure de classement du vallon du Clou aboutisse à la protection intégrale du vallon.

En effet, la municipalité ne cache pas son intention d'implanter une ou plusieurs remontées mécaniques dans cette haute vallée. Pour en avoir confirmation, il suffit de se reporter au numéro du journal « La Savoie » daté du 11 décembre 2009.

Le dernier arrêté UTN du 12 janvier 2005 (arrêté n° 2005-10) concernant cette commune mentionne l'objectif de l'Etat de protéger ce vallon. Cette volonté se trouve confirmée dans le projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord soumis à consultation (texte page 80, liste des paysages protégés Annexe1 page 94). Parallèlement, la mise en place de zones de tranquillité, de la Trame Verte et Bleue du Grenelle de l'Environnement, de

corridors biologiques ne pourra pas laisser de côté ce secteur majeur proche à la fois du Parc national de la Vanoise et de celui du Grand Paradis

Faut-il rappeler que ce vallon est le siège d'une activité agricole importante, qu'il abrite une zone « Natura 2000 », qu'on y trouve différents lacs d'altitude qui témoignent des stades d'évolution de ces formations postglaciaires. Le glacier suspendu des Mines est célèbre, il surplombe un glacier rocheux qui mériterait d'être mieux connu. Cette vallée constitue l'un des passages les plus aisés pour rejoindre à pied l'Italie voisine. Tous ces atouts font que le vallon du Clou est une destination de choix pour les amateurs de randonnée à pied ou à skis. Il pourrait sans doute jouer un rôle important à l'avenir dans le rééquilibrage nécessaire de l'image de la

Tarentaise, très marquée par le tourisme d'hiver et ses aménagements lourds.

Le milieu associatif s'est montré relativement patient et compréhensif avec la commune de Sainte Foy Tarentaise. Il n'a pas essayé de retarder, par une action juridique, la mise en place de remontées mécaniques sur la crête de la Marquise lors de l'UTN de 2005. De la même façon, il ne s'est pas opposé aux travaux qui se sont déroulés l'été dernier entre le col de l'Aiguille et la prise d'eau du Clou pour alimenter les canons à neige de la station. L'autorisation UTN de 2005 était sensée permettre à la commune d'équilibrer les comptes de la régie des remontées mécaniques. C'est pourquoi le milieu associatif tout en considérant la perspective de classement du vallon a considéré qu'un « compromis » avait été trouvé avec la commune.

Malheureusement la collectivité directement concernée maintient sa volonté d'étendre l'artificialisation de son patrimoine naturel et paysager. C'est pourquoi il nous semble important que l'Etat assume ses responsabilités et fasse valoir

l'intérêt général qui commande à notre sens de préserver l'intégrité de cette haute vallée. Il est probable que l'avenir touristique de la Tarentaise à moyen terme soit lié à la mise en valeur des principaux sites remarquables qu'elle abrite. Le vallon du Clou en constitue l'un des fleurons à l'évidence. Il nous paraît évident que la présence de câbles et de pylônes dans une partie du vallon porterait gravement atteinte à sa valeur.

Les réflexions qui s'engagent en Tarentaise pour élaborer un Schéma de cohérence territorial devront évidemment aborder la question de la protection des sites remarquables qui ne bénéficient à ce jour d'aucune mesure administrative. Dans ce cadre la protection du vallon du clou aurait été abordée, comme celle d'autres sites majeurs de la vallée. Il paraît souhaitable que lors de cette procédure la question de la mutualisation des ressources économiques des sites touristiques soit posée et permette le cas échéant à la commune de Sainte Foy de mieux valoriser son patrimoine extraordinaire.

Consultation sur l'aménagement des Boisses.

A la demande de plusieurs personnes demeurant à Tignes l'association Vivre en Tarentaise propose quelques remarques au sujet des différents travaux envisagés aux Boisses pour faire suite à la dernière autorisation UTN (1500 lits). Elles pourraient rendre à ce secteur une certaine valeur paysagère.

La butte du barrage. Au sommet de celle-ci on peut avoir une vue très agréable sur le lac et ses alentours. Malheureusement les dépôts successifs de matériaux n'ont pas été suffisamment nivelés et recouverts de bonne terre. Une remise en état et un reverdissement devraient s'imposer et contribuer à l'harmonie des lieux.

L'hélicoptère. La butte est utilisée comme hélicoptère. Notre association considère que l'usage de l'hélicoptère devrait être réservé aux secours et aux travaux dans les lieux difficiles d'accès. Le transport de clients depuis les aéroports de Lyon ou Genève, ou pour pratiquer l'hélicoptère nous paraît devoir être proscrit pour des raisons d'éthique. Comment demander à chacun d'économiser l'énergie si quelques uns sont autorisés à gaspiller du kérosène ? Comment convaincre davantage de personnes de venir découvrir nos montagnes si lorsque l'on arrive au sommet on y découvre un hélicoptère débarquant quelques privilégiés ? Enfin, il ne paraît pas acceptable d'infliger autant de nuisances sonores aux habitants des Boisses.

Lits froids et fuite en avant.

Comment qualifier ce que l'on observe actuellement en Tarentaise en ce qui concerne les lits touristiques ? Fuite en avant, adaptation,

L'écovillage futur. Suite à la dernière autorisation UTN, le secteur urbanisé des Boisses devrait s'étendre notablement. Une route dessert actuellement la zone qui devrait est convertie en « écovillage ». Nous trouvons regrettable que l'on envisage de créer un nouvel accès en passant derrière l'église des Boisses dans un espace boisé, rocheux et pentu. Cette artificialisation supplémentaire du site ne nous semble pas nécessaire.

Les parkings. La surface de parking située entre le barrage et le village est très étendue. Ne pourrait-on pas envisager soit de la masquer en construisant au dessus dans les proportions raisonnables, soit de réaliser des parkings souterrains ? Ne pourrait-on pas dégager un peu plus d'espace vert au pied de l'église pour augmenter la valeur paysagère de cet édifice ?

Les murs. De nombreux murs en béton mériteraient un parement en pierre. Il en va de même pour les falaises grillagées qui surplombent la déviation. Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche, mais ce lieu emblématique ne le mérite-il pas ?

La publicité. Nous profitons de l'occasion de ce courrier pour signaler à Monsieur le Maire le caractère illégal du très grand panneau publicitaire apposé sur les grillages de la déviation des Boisses. Aussi, l'association espère qu'il sera déposé dans les meilleurs délais.

restructuration, compétition impitoyable, incohérence, bétonnage.....La presse locale s'est fait l'écho depuis plusieurs mois de nouvelles

constructions envisagées dans notre vallée. Beaucoup de personnes se posent des questions face à ces nouveaux projets. Aussi Vivre en Tarentaise se permet-elle de les poser publiquement.

Le tableau ci-dessous rassemble les autorisations accordées ou les projets répertoriés depuis quelques années.

Ste Foy	Valmorel	La Tania	Villaroger	Vallandry	Les Arcs	Aime	Tignes	...
3000	3000	1500	650	650	2500	4000	1500
Accordés	Accordés	Accordés	projet	accordés	accordés	projet	Accordés	

Soit un total de 17 000 lits à construire dans les prochaines années.....et Vivre en Tarentaise ne sait pas tout....

Quelques questions :

- Le marché des sports d'hiver est-il oui ou non à maturité ? Peut-on penser sérieusement que la clientèle des sports d'hiver va augmenter ?
- Le prix des déplacements sur de longues distances va-t-il baisser à l'avenir ?
- Pourquoi la Tarentaise aurait-elle la particularité d'échapper à l'effet de serre ?
- Est-il raisonnable de construire sans cesse pour compenser l'augmentation du nombre de lits « froids » ?
- L'Etat ne devrait-il pas intervenir et proposer des outils aux communes pour favoriser la remise sur le marché locatif de ces lits froids ?
- La construction de nouveaux lits n'a-t-elle pas pour effet de « refroidir » certains logements moins attractifs ?
- Quelle station peut se vanter d'avoir un taux de remplissage de 100% pour une durée supérieure à trois semaines par an ? Quel est le taux de remplissage de ces lits en été ? Cette urbanisation

massive qui impacte nos paysages d'altitude n'est-elle pas un repoussoir pour la clientèle estivale ?

- La compétition entre les différents sites n'est elle pas catastrophique en termes de consommation de matériaux d'énergie et d'espace ?
- Une vallée dont l'activité hivernale dépend de plus en plus d'une clientèle fortunée n'est-elle pas en situation de grande fragilité ?

L'Etat après une longue réflexion et de nombreuses hésitations s'est décidé à publier un document d'urbanisme appelé DTA (Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord) assez contraignant et ayant comme objectif de mieux gérer l'espace montagnard. Ce document a connu plusieurs moutures. La dernière a été notoirement assouplie pour tenir compte en particulier des remarques des élus savoyards. Malgré cela les élus de Tarentaise restent très hostiles à ce texte. En effet, l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) a délibéré à la quasi unanimité contre cette directive « imposée d'en haut ». S'agit-il de mauvaise foi ou d'un choix tactique ? En tout état de cause il est permis de se demander si cette attitude intransigeante ne poussera pas l'Etat à revenir à une version plus « dure » ?

Quand les revenus de nos stations seront-ils au moins partiellement mutualisés pour éviter que chaque commune ne tire la couverture à elle ?

DTA et DTA DD: Suite et fin ?

Durant l'enquête publique relative à la DTA, le parlement a voté une loi transformant les DTA en DTADD. DD pour développement durable bien sûr. La particularité de ces nouvelles DTA est qu'elles ne sont pas opposables. C'est-à-dire que l'on ne pourra pas s'appuyer sur ces textes pour mener des actions juridiques. La commission d'enquête chargée du rapport à l'issue de l'enquête publique s'est étonnée

de la légèreté du parlement vis-à-vis d'une procédure de consultation en cours...Actuellement le plus probable est que ce document ambitieux pour les Alpes du Nord soit enterré une fois de plus. A moins que le Conseil d'Etat n'intervienne d'une façon ou d'une autre. On va pouvoir continuer à bétonner en paix !

L'abeille noire de Savoie.

Notre association a été amenée à prêter 8000 euros au CETA pour lui permettre l'achat de matériel permettant différentes actions visant à la multiplication de l'abeille noire de Savoie. 5000 euros nous ont déjà été remboursés et le solde devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Le Centre d'Etudes Techniques Apicole de Savoie (CETA)

Le CETA est une association savoyarde créée en 1997. Elle rassemble environ soixante-dix membres et plusieurs ruchers écoles sur l'ensemble du département. Ils sont tous apiculteurs et par ailleurs ils sont également adhérents aux syndicats apicoles départementaux (*Rucher des Allobroges, GDSA, Apiculteur Savoyard*)

Le CETA possède un site d'activité de sélection de l'abeille noire dans le Parc Régional des Bauges et vient de créer dernièrement un nouveau site en Tarentaise avec sa station de fécondation dans la vallée de la Grande-Maison sur la commune de La Léchère et son rucher technique et d'hivernage des colonies d'abeilles dans la forêt domaniale du Morel à Bellecombe-Tarentaise, terrain que L'ONF nous loue et sur lequel nous projetons l'implantation d'un local technique type chalet.

En 2009, le CETA a remporté le Trophée de Savoie ainsi que le prix Albert Bernard dans la catégorie Développement durable.

Les objectifs du CETA

Sauvegarder un patrimoine génétique local : l'abeille noire de l'écotype Savoie

Sensibiliser et associer les apiculteurs à la conservation de l'abeille noire et transmettre le savoir en matière de sélection de l'espèce

Diffuser dans les ruchers de Savoie des reines afin de réintroduire au mieux l'abeille noire.

Sensibiliser au rôle de l'abeille le grand public ainsi que les scolaires avec des actions pédagogiques itinérantes.

Le contexte apicole local

La Tarentaise compte environ 350 apiculteurs ; la plupart sont des amateurs qui pratiquent cette activité à l'échelle familiale, héritage d'une tradition ancestrale. Nos difficiles conditions alpines et une floraison qui s'étale sur une très courte période génèrent une récolte de miel faible et aléatoire mais d'une unicité et qualité très recherchées. La saveur incomparable de ce miel provient de la particularité

d'être récolté sur la flore sauvage de l'espace montagnard exempt de traitements et pesticides.

Face aux mortalités qui menacent les pollinisateurs et en particulier l'abeille domestique, il est nécessaire de sélectionner nos colonies d'abeilles ; cela dans l'intérêt de l'apiculture de montagne mais également pour entretenir la biodiversité du milieu naturel. N'oublions pas que nos chers insectes sont d'irremplaçables bio indicateurs de la qualité de l'environnement et que l'apiculteur à travers eux l'est tout autant car depuis bien longtemps il a tiré la sonnette d'alarme pour annoncer les dérives écologiques dont hélas les méfaits sont bien visibles aujourd'hui.

En Tarentaise, le lien abeille/biodiversité végétale est plus prégnant encore : notre patrimoine naturel est très riche comme en attestent les nombreux outils de protection, de gestion et d'inventaire des sites naturels.

Actuellement, l'abeille noire de Savoie, représente encore une partie non négligeable de la population d'abeilles présente en Tarentaise. Cependant, il est urgent de préserver notre écotype et quand les apiculteurs souhaitent installer de nouvelles ruches ou renouveler leur cheptel, ils ont beaucoup de difficultés à trouver des fournisseurs d'abeilles noires. La majorité des fournisseurs ne propose que des races d'abeilles d'origine diverses et inadaptées à notre biotope.

Le programme de sélection et d'élevage de l'abeille noire.

L'objet de notre travail est de mettre en évidence l'existence d'une race géographique (on dit aussi *écotype*) d'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) dont le cycle biologique est adapté aux conditions du milieu montagnard. Aujourd'hui, pour rétablir son patrimoine génétique et ses qualités d'origine, nos travaux visent à retrouver cet écotype et par l'observation et l'analyse de ses caractères biométriques et morphométriques afin d'aider à sa reproduction.

Ce travail s'inscrit dans un programme pluridisciplinaire de recherche de cette abeille noire faisant intervenir plusieurs acteurs :

- Notre association le **CETA de Savoie** (*Centre d'Études Techniques Apicoles*), engagé depuis longtemps dans des actions de sélection et d'élevage de l'abeille noire,
- Le **Laboratoire Evolution, Génomes et Spéciation du CNRS de Gif/Yvette** qui nous apporte son soutien technique et scientifique.
- Le **Muséum National d'Histoire Naturelles de Paris** pour la mise à notre disposition de l'outil *Apiclass* pour l'analyse morphométrique à partir de sa base de données.

Notre méthode de sélection de nos abeilles consiste à suivre leur développement sur plusieurs saisons apicoles et de retenir pour nos futurs élevages les meilleures d'entre-elles. Pour cela, à la suite d'un élevage royal, les cellules des futures reines sont prélevées et sont mises dans de petites ruchettes (*nucléi*). Un petit nombre d'abeilles accompagne ces cellules royales d'où vont éclore les jeunes reines. Une fois écloses, les reines vierges de chaque ruchettes effectuent leur vol nuptial dans une zone protégée appelée *station de fécondation* où sont implantées des ruches bien fournies en faux bourdons sélectionnés sur nos critères. Les faux-bourdons de ces ruches fécondent ces reines. Voici comment on obtient des reines fertiles de souche noire pure. Ensuite, les apiculteurs soucieux d'élever des abeilles adaptées et rustiques peuvent disposer auprès de nous du matériel génétique nécessaire à leur reproduction.

L'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*)

A l'origine, l'abeille noire peuple toute la France, les Iles britanniques jusqu'en Ecosse et en Irlande, l'Europe centrale au nord des Alpes; elle occupe aussi les plaines du nord de la Pologne, l'est de la Russie jusqu'à l'Oural, ainsi que le sud de la Suède et de la Norvège. Actuellement, cette aire s'est étendue vers le nord grâce à l'apiculture.

Notion d'écotype.

A travers une aire de répartition aussi vaste, l'abeille noire rencontre des conditions écologiques extrêmement diverses; on conçoit assez bien que le climat et la flore, deux aspects essentiels de l'environnement de l'abeille, soient très différents lorsqu'on passe du bassin méditerranéen à la Scandinavie ou à la Russie. Sous l'effet de la sélection naturelle, l'abeille noire s'est adaptée à ces conditions écologiques variées, d'où l'apparition d'une diversité biologique très importante, résultat d'une longue évolution naturelle.

Sur le plan morphologique, la variation entre ces populations reste très faible et l'abeille scandinave ressemble à l'abeille provençale. La biométrie ne suffisait plus à les distinguer, seules des analyses statistiques et génétiques approfondies permettent de mettre en évidence des différences minimes, parfois entre populations distantes de moins de 100 km (système d'analyses *Apiclass* du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris utilisé par le CETA de Savoie). Plus récemment, la biologie moléculaire a permis de progresser dans la connaissance des populations locales par l'analyse de l'ADN mitochondrial.

Chaque population locale (ou écotype) réunit donc un ensemble d'adaptation tout à fait spécifique à son environnement ce qui justifie des mesures de conservation de ces sous espèces.

L'abeille noire de Savoie

Du point de vue apicole, ces populations sont remarquables par leur rusticité, ce qui justifie des actions de conservation.

Une des grandes qualités de l'abeille noire se trouve certainement dans son étonnante rusticité; une espèce est qualifiée de rustique lorsqu'elle est robuste et demande peu de soins. Cette rusticité de l'abeille noire tient à plusieurs aspects de sa biologie.

L'abeille noire de Savoie est un écotype dont le cycle biologique est très bien adapté aux multiples conditions de son environnement. Cette abeille est le résultat d'une lente adaptation à son milieu de vie, c'est l'évolution naturelle. En montagne, elle présente des caractéristiques apicoles intéressantes, comme la faible consommation hivernale, le développement rapide au printemps, une meilleure résistance aux maladies et une bonne résistance physique. Cette sous espèce particulière est ainsi très appréciée des apiculteurs qui l'ont malgré tout substituée depuis une quarantaine d'années par des reines d'abeilles d'origines diverses dont les rendements semblaient sur le moment meilleurs. Cependant, non appropriées à la vie en montagne, ces nouvelles abeilles et leurs croisements se sont révélés au fil du temps vulnérables face aux multiples maladies ainsi qu'aux hivers rudes et tardifs, et il faut bien le dire, victimes du déclin de la biodiversité floristique.

Des croisements entre nos abeilles natives et celles d'importation ont peu à peu affecté l'écotype au niveau de ses caractères d'origine. Ces croisements ont également altéré la douceur légendaire de notre abeille noire qui supporte mal la pollution génétique. Souvenons-nous qu'avant ce déplorable brassage génétique, nos apiculteurs travaillaient le plus

souvent leurs ruches sans protections et avec la pipe pour enfumoir.

Indispensable aux écosystèmes

L'abeille domestique fait partie de notre quotidien. En plus des précieux produits qu'elle nous offre, pour leurs qualités diététiques et thérapeutiques (*Apithérapie*), comme *la Gelée Royale*, *la Propolis*, *le Pollen* et l'exceptionnel *Miel de montagne* récolté sur les fleurs sauvages exemptes de traitements phytosanitaires, elle joue un rôle fondamental dans la pollinisation.

En effet, la survie ou l'évolution de plus de 80% des espèces végétales dans le monde et la production de 84% des espèces cultivées en Europe dépendent des abeilles ! Ce qui représente plus d'un tiers des ressources alimentaires mondiales ! Cet impact colossal des abeilles faisait dire à Einstein que : "*Si l'abeille venait à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre*"

Insecte pollinisateur majeur, l'abeille domestique est indispensable au fonctionnement des écosystèmes, à la biodiversité florale et faunistique et à l'agriculture. L'abeille s'avère également un indicateur biologique exceptionnel, une véritable sentinelle de la qualité de notre environnement.

C'est un acteur écologique et agronomique irremplaçable. Mais aujourd'hui, l'existence de l'abeille ainsi que d'autres insectes pollinisateurs est menacée. L'utilisation massive de l'agrochimie dont les effets délétères ou mortifères sont encore sous évalué, décime chaque année des milliards d'abeilles depuis plus de dix ans !

La disparition de l'entomofaune pollinisatrice engendrerait une catastrophe écologique sans précédent pour l'avenir de l'Humanité... Or, l'abeille ne bénéficie d'aucune protection particulière qui permettrait enfin de la préserver de son plus grand prédateur, qui n'est autre aujourd'hui que l'homme qui lorsqu'il devient acteur en matière d'environnement (agriculteurs, élus, jardiniers du dimanche) se retrouve d'une façon inconsciente, responsable de la dégradation de la biodiversité en oubliant les bonnes pratiques dans la gestion des espaces vert ainsi que dans les espaces arborés (monoculture, pâturages, fauchage, abattages d'arbres de manière inconsidérée) nous estimons que dans ce désert floristique croissant, les arbres vont jouer un rôle majeur au secours de la biodiversité.

Une action concertée est à mener afin d'obtenir du législateur mais aussi de tous les acteurs de l'environnement des actions responsables et respectueuses des écosystèmes : C'est l'objectif que le CETA de par son rôle pédagogique s'est fixé et qui nécessite l'appui du plus grand nombre. À travers notre démarche, nous souhaitons aider la population ainsi que les scolaires à mieux connaître l'abeille, à prendre conscience de son rôle écologique de premier ordre et à agir pour corriger les comportements susceptibles de nuire à sa pérennité et à celle des autres insectes pollinisateurs, pour mieux préserver la qualité de leur habitat et de nos milieux naturels. Les projets du CETA ne manquent pas et pour y faire face un renforcement de notre équipe (apiculteurs ou non) devient indispensable.

Nos infos sont en ligne en page CETA du Rucher des Allobroges : <http://www.rucher-des-allobroges.com/>

Le Président du CETA de Savoie
Jean-Louis Carret

Manifestation contre la présence d'avions ou d'hélicoptères sur nos montagnes.

Au printemps, les associations de protection de la montagne de Rhône alpes ont organisé un rassemblement sur le glacier de l'Etendard en Maurienne. Une délégation commune à VEF et au CAF avait fait le déplacement pour manifester sa réprobation face à la présence d'engins motorisés dans nos sites naturels. La photo de première page illustre notre participation à cette expédition. Sur ce glacier on observe hélas le même phénomène que sur le Dôme de Vaugellaz : la pose et le décollage d'avions qui prennent ce site comme aérodrome....

Une longue « bavante » collective et conviviale avec sur le site quelques échanges avec les gendarmes arrivés en hélicoptère....

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime.

Ces réunions ont lieu en général le premier jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30

Nous serons heureux évidemment de vous y accueillir.

Adresse électronique du Président : amachet@wanadoo.fr

Ou Courriel: vitarent@orange.fr (René Pinck)

Visitez le site : <http://www.vivrentarentaise.fr> qui remplace progressivement le site <http://perso.orange.fr/vivre-en-tarentaise/> , encore actif en attendant l'installation complète du nouveau.

Pour payer votre cotisation 2011
Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Les Villards 73210 Landry
Tarif normal: 18 €/an tarif couple: 27 €/an Petits revenus: 7,5 €/an

Nom:..... Prénom:.....
Adresse:.....
.....
Téléphone:.....
Courriel :
